

Wednesday, September 19th

- [Al Qarn](#)
- [Agence Djiboutienne d'Information](#)
- [Djibouti Telecom](#)
- [RTD](#)
- [La Poste de Djibouti](#)
- [Djibouti Today](#)

La Nation

1er Quotidien Djiboutien

Votre Annonce Ici? Contactez Le Service Commercial



Suivez-Nous



Facebook Page



Abonnez-vous

- [Accueil](#)
- [Actualités Nationales](#)
- [Actualités Internationales](#)
- [Economie](#)
- [Archives](#)
- [Contact](#)

Annonce: Pour toutes vos annonces ou publicités veuillez contacter le service commercial. Email : nationdjib@gmail.com / servicecommercial.nation@gmail.com

« Nous avons décidé de la création du Fonds PPP » Ilyas Moussa Dawaleh, ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie.

18 septembre 2018 7 h 41 min [0 comments](#) Views: 18

«Le cadre, qui va vous être présenté aujourd'hui et qui a été adopté par le gouvernement, est le résultat d'un certain nombre de choix stratégiques opérés avec pour objectif la durabilité, la responsabilité des acteurs, la transparence et la bonne gouvernance.

En matière de durabilité, il a été choisi de créer, au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, une direction spécialisée. Cette direction sera mise en place prochainement. Elle combinera l'expertise d'économistes, d'ingénieurs, d'analystes financiers, d'experts en commande publique et de juristes. C'est cette direction qui sera la cheville ouvrière du gouvernement sur l'ensemble des questions relatives aux projets de PPP. Elle assistera les différents Ministères et autorités contractantes porteurs de projets PPP dans le processus

d'identification, d'évaluation, de passation et de mise en œuvre des projets réalisables en PPP. La direction des PPP sera le centre national d'expertise en PPP et elle s'assurera que les meilleures pratiques soient employées par les autorités contractantes. Lors du processus d'adoption du cadre législatif et réglementaire, de nombreuses connaissances et compétences ont été acquises par nos services. Ces éléments seront développés et partagés dans le cadre de la mission de renforcement de capacités de la Direction des PPP. Nous avons donc inscrit le développement des capacités au cœur même de notre réglementation, pour que notre politique en matière de PPP soit efficace et pérenne. Le gouvernement a également gardé à l'esprit que la conduite d'une politique ambitieuse en matière de PPP a nécessairement un coût pour l'administration. Nous avons souhaité répartir ce coût de la façon la plus juste possible et avons donc décidé de la création du Fonds PPP. Ce fonds financera les études, le renforcement de capacités et de manière générale, soutiendra la politique en matière de PPP sur le territoire de la République. Ce fonds sera alimenté, en plus des dotations publiques, par les contributions de nos partenaires techniques et financiers et des redevances versées par les attributaires des contrats de PPP. Le cadre législatif et réglementaire prévoit donc une fois de plus des dispositions lui assurant sa durabilité et sa pérennité.

En matière de responsabilité, le gouvernement a fait le choix délibéré de ne pas centraliser outre mesure la commande publique réalisée au moyen de PPP.

Il existe des exemples de pays ayant décidé de confier l'ensemble du processus d'identification des besoins et de passation à une unité centralisée. Au contraire, fort d'autres exemples plus réussis, le gouvernement a fait le choix de maintenir les autorités contractantes au centre du jeu et de renforcer leurs compétences. Des PPP peuvent être mis en œuvre par de nombreuses autorités contractantes. Citons, outre l'Etat et ses ministères, les agences et entreprises publiques (établissements publics administratifs, les établissements publics à caractère industriel et commercial, les sociétés d'Etat, les sociétés d'économie mixte à capital majoritairement public) ainsi que par les collectivités locales. Toutes ces entités sont responsables d'identifier leurs besoins et de déterminer, avec l'aide de la direction des PPP, si ces besoins peuvent être rencontrés à l'aide d'un contrat de PPP. Ce sont ces entités qui vont constituer les cellules de projet qui vont, toujours avec l'assistance de la Direction des PPP, procéder aux analyses, lancer les procédures de passation et suivre l'exécution du contrat. Les institutions sont donc responsables du début à la fin du bon déroulement du projet. Le gouvernement a considéré que ce sont les autorités contractantes qui sont les plus à même, dans le cadre de la Vision 2035 et de la SCAPE, de réfléchir aux projets qui doivent être menés, de formuler des objectifs de performances et de s'assurer qu'ils sont réalisés par le partenaire privé.

Le cadre des PPP permet donc à chaque acteur institutionnel de prendre sa place dans le processus complexe que représente la passation d'un PPP. Cet espace institutionnel laissé aux autorités contractantes est responsabilisant car il permet aux agents de s'approprier le projet et leur donne les outils pour le faire aboutir. Enfin, le nouveau cadre législatif et réglementaire amène une grande transparence dans cette matière et incorpore des principes concourant à une bonne gouvernance du secteur. Si les autorités contractantes sont en grande partie responsables de la préparation des décisions, le Gouvernement est le responsable politique ultime de toutes les étapes importantes d'une procédure de passation. Il revient en effet au gouvernement d'intervenir à chaque étape essentielle :

- Au moment de la définition de la politique PPP, en adoptant une Lettre de Politique PPP préparée par le MEFI;
- Au moment de décider des priorités, en dressant, parmi les projets développables en PPP la liste des projets PPP prioritaires conformément aux objectifs de développement économique et social;
- Au moment du lancement d'une procédure de passation en approuvant, par décret, le recours à un PPP par une Autorité Contractante;
- Au moment de la conclusion du contrat, en approuvant, par décret, le contrat de PPP signé entre l'Autorité Contractante et le Partenaire.

Remarquons aussi la place importante, en matière de transparence et de respect des procédures, qu'a pris la commission nationale des marchés publics. Cette institution existante a été dotée d'un rôle de contrôle de la conformité de la procédure de passation suivie par l'autorité contractante aux règles et principes posés par la loi. Elle intervient aux étapes critiques d'une procédure de passation et ses avis permettent à l'autorité contractante de ne progresser dans la passation du contrat que si toutes les règles ont été respectées. La création

d'une nouvelle commission de régulation des PPP s'est aussi avérée nécessaire. Cette commission est une autorité administrative indépendante qui a pour tâches principales de :

- trancher les recours déposés par les soumissionnaires évincés, avant que le tribunal administratif ne puisse être saisi ;
- chercher et proposer des solutions pragmatiques en cas de litige entre l'Etat et le partenaire privé; et
- trancher les litiges entre les usagers d'un service public et le partenaire public exploitant ce service.

Cette nouvelle entité participera, avec les autres acteurs institutionnels, à la bonne gouvernance des contrats de PPP. Enfin, toujours en matière de transparence, il faut rappeler que la République s'est récemment dotée d'un Code de la bonne gouvernance des entreprises publiques qui prévoit les règles de gestion de telles entreprises. Lorsqu'un PPP aboutit à la création d'une société d'économie mixte entre le partenaire privé et l'Etat, cette société sera automatiquement soumise au Code de la bonne gouvernance des entreprises publiques. Au début de mon intervention, j'ai souhaité vous inciter à la prudence : par leur nature même, les contrats de PPP engagent l'Etat pour de longues périodes. Il est nécessaire, pour qu'ils soient profitables pour la population, que ces contrats soient bien évalués, équilibrés et bien négociés. Ma conviction est que le cadre juridique adopté, qui va vous être présenté aujourd'hui, va nous permettre d'atteindre ce résultat. Il m'est revenu d'ailleurs, qu'il se dit dans des ateliers de discussion spécialisés à l'étranger que notre cadre est un des mieux réalisés sur le continent.

Seule la mise en application rigoureuse de notre cadre juridique lui permettra d'être à la hauteur des enjeux. C'est justement l'objectif de deux journées d'atelier que nous avons organisées. »

PROPOS RECUEILLIS PAR RACHID BAYLEH

- [Tweet](#)
- 

Leave a Reply

	Name (required)
	E-Mail (will not be published) (required)
	Website

Submit Comment

Trackbacks

Vidéos à la Une

Discours du Président de la République de Djibouti à la Convention de l'UMP le 08 Janvier 2016

Voeux du Président de la République pour l'année 2016

Could not generate embed. Please try it manually.

- [Discours du Président de la République de Djibouti à la Convention de l'UMP](#)
- [Voeux du Président de la République pour l'année 2016](#)
-

Publicité

Suivez l'Actualité sur Facebook

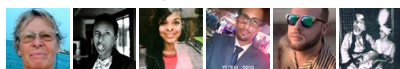


La Nation
8 584 mentions J'aime

J'aime cette Page

Partager

6 amis aiment ça



Recevez Notre Newsletter

Recevez les Dernières Informations Par Email - Abonnez-Vous Gratuitement !

E-mail:

Abonnement

588 readers
BY FEEDBURNER

Catégories

Catégories

Recherche

Recherche...

Go

10 Derniers Articles

- [IPC à Djibouti : Une hausse de 0,2% en août 2018](#)
- [Portrait Me Marie-Paule Martinet : Au service du droit](#)
- [ADDs – Validation de microprojets pour les associations d’Arta](#)
- [Bientôt à Djibouti : Tenue de la conférence internationale des transports maritimes et des docks des ports des pays d’Afrique et de la méditerranée](#)
- [OIM/SNU Prévention des abus et exploitations sexuelles : Une politique de « Tolérance Zéro »](#)
- [Le point avec... Fatouma Ahmed Moussa Directrice des Affaires Juridiques au MEFI](#)
- [Nouveau cadre légal du Partenariat Public-Privé : Des acteurs bien outillés](#)
- [SEAS/ONG Save Children : Des promesses de collaboration](#)
- [MFF – Un paquet de services essentiels pour les victimes de violence basée sur le genre](#)
- [EDITIONS DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018](#)

Communauté de La Nation

-  [Sur Facebook](#)
-  [Sur Twitter](#)
-  [Feed Rss](#)
-  [Mail](#)

- [Articles Populaires](#)
- [Articles les plus partagés](#)

1. [Développement de la Géothermie - Un rêve partagé](#) 2 comments
2. [Le Visiteur de la semaine Souleiman Barre Djama: Le patriotisme chevillé au corps](#) 2 comments
3. [Investissement étranger: Touchroad signe un mémorandum d’entente avec Djibouti](#) 2 comments
4. [Audiences du chef de l’Etat: Le Médiateur de la République remet son rapport annuel au chef de l’Etat](#) 2 comments
5. [La « Lincoln University College » de Malaisie présente ses atouts à des étudiants djiboutiens](#) 2 comments

La Nation

- [SiteMap](#)
- [Publicité & Annonces](#)
- [Archives](#)

- [Contact](#)
- [Archives](#)
- [L'équipe de la Nation](#)
- [SiteMap](#)

search:

Recherche...	Go
--------------	----

© Copyright 2018 — [La Nation](#). All Rights Reserved